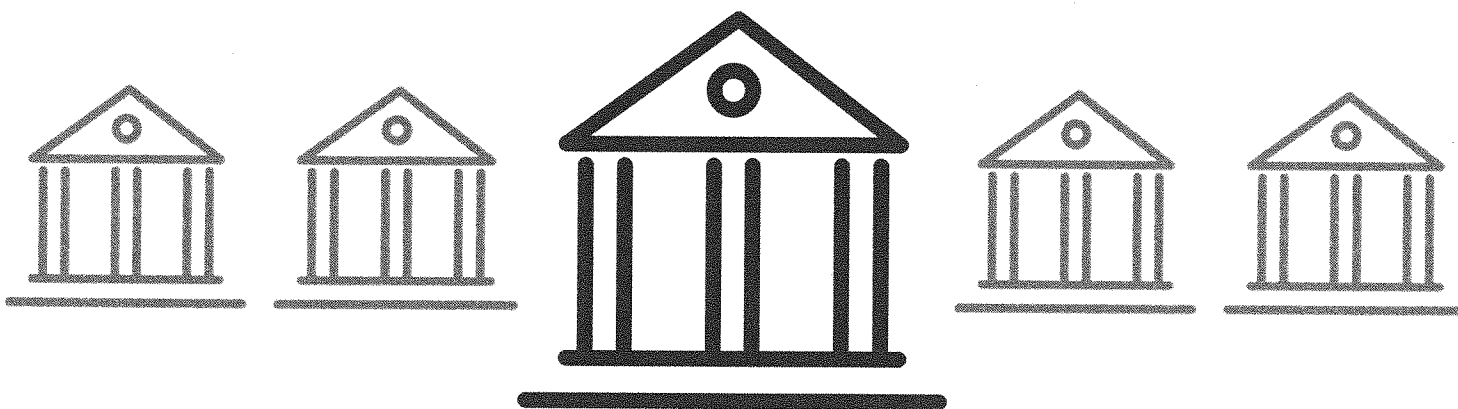


LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU UNIVERSITAIRE

Rapports concernant l'année 2015-2016



Octobre 2016

TÉLUQ

Télé-université

Système d'information financière des universités 2015-2016

Louise Gauthier
Responsable des ressources financières

12/10/16
Date

Éducation,
Enseignement
supérieur
et Recherche

Québec 

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
	Actif à court terme									
1	Encaisse (001)	s/o	5 747 414	0	0	0	0		5 747 414	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	0	0	0	0	0		\$	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	955	0	0	0	0		955	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	7 719 298	- - -	- - -	- - -	- - -		7 719 298	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	263 796	- - -	- - -	- - -	- - -		263 796	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	1 592 885	495 553	729 231	0	0		2 817 669	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	0	997 829	2 741 017	0	0		3 738 845	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	393 642	0	0	0	0		393 642	10
11	Stocks (075)	s/o	900 593	0	- - -	0	0		900 593	11
	Total de l'actif court terme		16 618 584	1 493 381	3 470 247	\$	\$	\$	21 582 212	
	Actif à long terme									
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	719 737	0	0	0	0		719 737	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	50	0	0	0	0		50	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	0	0	0	0	0		\$	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	22 500	0	0	0	0		22 500	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	- - -	- - -	14 617 863	- - -	- - -		14 617 863	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	- - -	- - -	105 638	- - -	- - -		105 638	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	2 692 070	0	241 228	0	0		2 933 298	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		20 052 941 \$	1 493 381 \$	18 434 976 \$	- \$	- \$	- \$	39 981 298 \$	22

PASSIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
	Passif à court terme									
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0		\$	23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	7 645 000	0	6 855 000	0	0	14 500 000		24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0	\$		25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	626 300	- - -	- - -	- - -	- - -	626 300		26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	5 967 137	86 106	- - -	0	0	6 053 243		27
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	0	0	- - -	0	0	\$		28
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	1 004 279	38 823	13 590	0	0	1 056 692		29
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	841 756	0	- - -	- - -	0	841 756		30
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	1 368 452	5 169	0	0	1 373 621		31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	0	0	0	0	0	\$		32
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	3 738 845	0	0	0	0	3 738 845		33
	Total du passif à court terme		19 823 317	1 493 381	6 873 759	\$	\$	\$	28 190 457	
	Passif à long terme									
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	8 820 000	0	0	0	0	8 820 000		34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	0	0	0	0	0	\$		35
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0	\$		36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	0	9 106 997	- - -	- - -	9 106 997		37
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0	\$		38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0	\$		39
40	TOTAL DU PASSIF		28 643 317 \$	1 493 381 \$	15 980 755 \$	- \$	- \$	- \$	46 117 454 \$	40

SOLDES DE FONDS

41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	2 380 600	0	0	0	0	2 380 600		41
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	- - -	- - -	- - -	0	0	\$		42
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(10 970 977)	- - -	- - -	- - -	- - -	(10 970 977)		43
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	0	- - -	\$		44
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	- - -	- - -	- - -	0	- - -	\$		45
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	- - -	- - -	2 454 220	- - -	- - -	2 454 220		46
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(8 590 377) \$	- \$	2 454 220 \$	- \$	- \$	- \$	(6 136 157) \$	47
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		20 052 940 \$	1 493 381 \$	18 434 975 \$	- \$	- \$	- \$	39 981 297 \$	48

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	Droits de scolarité (401)	s/o	7 342 779	---	---	---	---		7 342 779	1
2	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	s/o	15 571	---	---	---	---		15 571	2
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	s/o	11 653	---	---	---	---		11 653	3
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	s/o	1 091	---	---	---	---		1 091	4
5	Cotisations des étudiants (455)	s/o	359 514	---	---	---	---		359 514	5
6	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	3 337 053	---	---	---	---		3 337 053	6
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	2 368 945	---	---	---	---		2 368 945	7
8	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		13 436 606	\$	\$	\$	\$	\$	13 436 606	8
9	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	29 926 278	222 786	0	---	---		30 149 064	9
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	0	391 140	0	0	0		391 140	10
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	203 521	819 155	19 388	0	0		1 042 064	11
12	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	43 838	319 279	0	0	0		363 117	12
13	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	1 226 402	---	---		1 226 402	13
14	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations: Ministère (530)	s/o	---	---	(28 860)	---	---		(28 860)	14
15	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	1 561	---	---		1 561	15
16	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	179 719	---	---		179 719	16
17	Autres (533)	s/o	---	---	2 675	---	---		2 675	17
18	TOTAL DES SUBVENTIONS		30 173 637	1 752 360	1 400 885	\$	\$	\$	33 326 882	18
19	Intérêts et dividendes (435)	s/o	17 405	0	0	0	0		17 405	19
20	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0		\$	20
21	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0		\$	21
22	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	0	0	0	0	0		\$	22
23	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	20 300	395 757	0	0	0		416 057	23
24	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0		\$	24
25	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	0	---	---		\$	25
26	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	115 423	---	---	---	---		115 423	26
27	Ventes externes (460)	s/o	690 911	0	0	-	0		690 911	27
28	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	1 850 959	0	0	0	0		1 850 959	28
29	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		2 694 998	395 757	\$	\$	\$	\$	3 090 755	29
30	TOTAL DES PRODUITS		46 305 241 \$	2 148 117 \$	1 400 885 \$	- \$	- \$	- \$	49 854 243 \$	30

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement	Fonds avec restrictions	Fonds d'immobilisations	Fonds de dotation (Note 1)	Autres fonds	Ajustements	Total	
			1	2	3	4	5	6	7	
1	Masses salariales									1
2	Direction	s/o	2 146 037	0	-	-	-		2 146 037	2
3	Gérance	s/o	0	0	-	-	-		\$	3
4	Enseignants-chercheurs	s/o	7 626 933	16 041	-	-	-		7 642 973	4
5	Chargés de cours	s/o	0	0	-	-	-		\$	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	6 872 798	219 417	-	-	-		7 092 215	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	92 144	510 046	-	-	-		602 190	7
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	7 890 306	234 705	-	-	0		8 125 011	8
9	Personnel de soutien technique	s/o	4 000 490	145 198	-	-	-		4 145 688	9
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	4 341 882	11 914	-	-	-		4 353 796	10
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	0	0	-	-	-		\$	11
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	6 752 627	139 018	-	-	0		6 891 645	12
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		39 723 217	1 276 339	\$	\$	\$	\$	40 999 556	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(24 700)	-	-	-	-		(24 700)	14
	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	0	0	-	-	0		\$	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	1 864	0	-	-	0		1 864	16
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	11 200	130 539	-	-	0		141 739	17
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	154 750	4 673	-	-	0		159 423	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	322 745	190 383	-	-	0		513 128	19
20	Bourses (735)	s/o	11 685	10 833	-	-	0		22 518	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	1 053 454	75 391	0	0	0		1 128 846	21
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	896 007	42 430	-	-	0		938 438	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	1 388 128	0	-	-	0		1 388 128	23
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	2 061 093	229 160	0	-	0		2 290 253	24
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	45 960	1 500	-	-	0		47 460	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	637 703	6 461	0	-	0		644 164	26
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	1 365 695	764	-	-	0		1 366 460	27
28	Location-exploitation (830)	s/o	70 563	33 068	-	-	0		103 631	28
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	-	115 423	-	-	-		115 423	29
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0		\$	30
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	20 097	20 515	32 865	-	0		73 477	31
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	0	-	-		\$	32
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	251 896	1 638	74 338	0	0		327 872	33
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0		\$	34
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	-	-	0	-	-		\$	35
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	-	-	1 745 993	-	-		1 745 993	36
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	-	-	52 632	-	-		52 632	37
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	60 393	9 000	0	0	0		69 393	38
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		8 328 536	871 778	1 905 827	\$	\$	\$	11 106 141	39
40	Ventes internes (878)	s/o	0	0	-	-	0		\$	40
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	0	0	0	0	0		\$	41
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		8 328 536	871 778	1 905 827	\$	\$	\$	11 106 141	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	0	0	0	0	0		\$	43
44	TOTAL DES CHARGES		48 051 753 \$	2 148 117 \$	1 905 827 \$	- \$	- \$	- \$	52 105 697 \$	44
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		(1 746 511) \$	- \$	(504 942) \$	- \$	- \$	- \$	(2 251 453) \$	45

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

		Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE		(6 899 766)		2 919 065				(3 980 701)	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11	96 000	0	0	0	0		96 000	2
3	Solde de fonds redressé		(6 803 766)	\$	2 919 065	\$	\$	\$	(3 884 701)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3	46 305 241	2 148 117	1 400 885	0	0	0	49 854 243	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4	48 051 753	2 148 117	1 905 827	0	0	0	52 105 697	5
6	Éxcédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges		(1 746 511)	\$	(504 942)	\$	\$	\$	(2 251 453)	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	s/o		-	-	-	-		\$	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o							\$	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o							\$	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	0	0	40 098	0	0		40 098	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a	40 098	0	0	0	0		40 098	11
12	Sous-total		(1 786 609)	\$	(464 844)	\$	\$	\$	(2 251 453)	12
18	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE		(8 590 375) \$	- \$	2 454 221 \$	- \$	- \$	- \$	(6 136 154) \$	18

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Télé-université
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2016

Annexe 1

		Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total											
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10											
1	Droits de scolarité (401)	7 339 239	---	---	---	---	3 540	---	---		7 342 779	1										
2	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	---	---	---	15 571	---	---	---	---		15 571	2										
3	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	---	---	---	11 653	---	---	---	---		11 653	3										
4	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	---	---	---	1 091	---	---	---	---		1 091	4										
5	Cotisations des étudiants (455)	---	---	---	---	---	---	359 514	---		359 514	5										
6	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	512 510	0	183	2 824 360	0	0	0	0		3 337 053	6										
7	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	2 368 945	0	0	0	0	0	0	0		2 368 945	7										
8	Total des produits provenant des étudiants	10 220 694	\$	183	2 852 676	\$	3 540	359 514	\$	\$	13 436 606	8										
9	Subventions du Ministère (515)	---	---	0	29 926 278	---	---	0	---		29 926 278	9										
10	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	10										
11	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	203 521	0	0	0	0	0	0	0		203 521	11										
12	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	29 490	3 388	0	5 000	5 960	0	0	0		43 838	12										
13	Total des subventions	233 011	3 388	\$	29 931 278	5 960	\$	\$	\$	\$	30 173 637	13										
14	Intérêts et dividendes (435)	---	---	---	17 405	---	0	0	0		17 405	14										
15	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	15										
16	Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	---	0	---	0	0	0		\$	16										
17	Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	17										
18	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	10 000	0	0	200	0	10 100	0	0		20 300	18										
19	Gains sur vente de placement (526)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	19										
20	Recouvrement des coûts indirects (465)	18 300	0	0	97 122	0	0	0	0		115 423	20										
21	Ventes externes (460)	43 923	0	0	669	2 221	631 082	2 470	10 546		690 911	21										
22	Autres produits (466, 470)	11 737	1 521	82 787	363 590	1 249 758	5 237	1 470	134 859		1 850 959	22										
23	Total des produits autres	83 960	1 521	82 787	478 987	1 251 979	646 418	3 940	145 406	\$	2 694 998	23										
24	TOTAL DES PRODUITS	10 537 666	\$	4 909	\$	82 970	\$	33 262 941	\$	1 257 939	\$	649 958	\$	363 454	\$	145 406	\$	-	\$	46 305 241	\$	24

Télé-université

Charges par fonction - Fonds de fonctionnement

de l'exercice terminé le 30 avril 2016

Annexe 2

		Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Masses salariales											1
2	Direction	467 605	73 961	209 405	980 345	61 591	83 346	269 785	0		2 146 037	2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	3
4	Enseignants-chercheurs	7 410 476	35 364	0	28 320	0	152 773	0	0		7 626 933	4
5	Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	6 654 450	19 844	1 602	196 901	0	0	0	0		6 872 798	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	22 992	69 152	0	0	0	0	0	0		92 144	7
8	Personnel professionnel non enseignant	4 968 651	285 348	976 151	1 312 093	0	192 976	155 087	0		7 890 306	8
9	Personnel de soutien technique	1 742 071	115 659	829 517	1 144 269	86 440	37 652	44 882	0		4 000 490	9
10	Personnel de soutien de bureau	1 979 024	48 249	273 174	1 547 241	204 102	198 414	91 678	0		4 341 882	10
11	Personnel de métier et ouvrier	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	4 561 778	129 002	528 963	1 230 220	82 227	125 674	94 764	0		6 752 627	12
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	27 807 046	776 579	2 818 812	6 439 389	434 360	790 835	656 196	\$	\$	39 723 217	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	- - -	(24 700)	(24 700)	14
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	15
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	1 864	0	0	0	0	0	0		1 864	16
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	0	11 200	0	0	0	0	0	0		11 200	17
18	Formation et perfectionnement (710)	88 369	15 041	13 889	24 933	2 385	6 959	3 174	0		154 750	18
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	93 305	129 986	11 442	73 398	1 280	10 180	3 153	0		322 745	19
20	Bourses (735)	(295)	0	0	542	0	0	11 439	0		11 685	20
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	761 177	20 716	550	269 895	0	1 116	0	0		1 053 454	21
22	Fournitures et matériel (745)	692 527	8 104	115 590	31 222	35 299	6 836	6 429	0		896 007	22
23	Coûts des marchandises vendues (755)	1 388 128	0	0	0	0	0	0	0		1 388 128	23
24	Frais de services (760, 765, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	684 790	21 094	465 311	397 504	352 726	3 802	0	135 865		2 061 093	24
25	Volumes et périodiques (750)	153	11 582	32 575	1 580	70	0	0	0		45 960	25
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	101 144	297	309 970	0	226 291	0	0	0		637 703	26
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	0	0	0	1 365 695	0	0	0		1 365 695	27
28	Location-exploitation (830)	3 014	809	53 282	6 837	6 622	0	0	0		70 563	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	10 916	3 849	54	0	5 279	0	0	0		20 097	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	0	0	251 896	0	0	0	0		251 896	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0			33
34	Autres charges (860, 870)	0	0	0	60 393	0	0	0	0		60 393	34
35	Total des charges autres	3 823 228	224 543	1 002 663	1 118 202	1 995 647	28 893	24 195	135 865	(24 700)	8 328 536	35
36	Virements interfonctions (877)	991 429	0	(551 940)	(771 254)	0	0	331 765	0		\$	36
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	38
39	Total avant éléments extraordinaires	32 621 703	1 001 122	3 269 536	6 786 336	2 430 008	819 728	1 012 156	135 865	(24 700)	48 051 753	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	40
41	TOTAL DES CHARGES	32 621 703 \$	1 001 122 \$	3 269 536 \$	6 786 336 \$	2 430 008 \$	819 728 \$	1 012 156 \$	135 865 \$	(24 700) \$	48 051 753 \$	41

Télé-université
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2016

Annexe 3

		Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Subvention du Ministère (515)	0	66 911	0	0	0	0	155 876	0		222 786	1
2	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	0	345 990	0	13 882	0	31 268	0	0		391 140	2
3	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	819 155	0	0	0	0	0	0		819 155	3
4	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	316 079	200	3 000	0	0	0	0		319 279	4
5	Total des subventions	\$	1 548 135	200	16 882	\$	31 268	155 876	\$	\$	1 752 360	5
6	Intérêts et de dividendes (435)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	6
7	Intérêts sur les avances interfonds (440)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	7
8	Produits provenant du fonds de dotation (445)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	8
9	Produits provenant d'une fondation (446)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	9
10	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	0	310 132	0	0	0	85 625	0	0		395 757	10
11	Gains sur vente de placements (526)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	11
12	Ventes externes (460)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	12
14	Autres produits (466, 470)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	14
15	Total des produits autres	\$	310 132	\$	\$	\$	85 625	\$	\$	\$	395 757	15
16	TOTAL DES PRODUITS	- \$	1 858 267 \$	200 \$	16 882 \$	- \$	116 892 \$	155 876 \$	- \$	- \$	2 148 117 \$	16

Télé-université
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2016

		Enseignement	Recherche	Soutien enseignement recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
1	Masses salariales											1
2	Direction	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	3
4	Enseignants-chercheurs	0	0	0	0	0	16 041	0	0		16 041	4
5	Chargés de cours	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	219 417	0	0	0	0	0	0		219 417	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	510 046	0	0	0	0	0	0		510 046	7
8	Personnel professionnel non enseignant	0	208 191	0	0	0	13 155	13 359	0		234 705	8
9	Personnel de soutien technique	0	51 107	0	0	0	20 846	73 245	0		145 198	9
10	Personnel de soutien de bureau	0	446	0	0	0	271	11 198	0		11 914	10
11	Personnel de métier et ouvrier	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	0	111 316	0	0	0	7 110	20 593	0		139 018	12
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	\$	1 100 522	\$	\$	\$	57 422	118 395	\$	\$	1 276 339	13
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	0	130 539	0	0	0	0	0	0		130 539	16
17	Formation et perfectionnement (710)	0	4 673	0	0	0	0	0	0		4 673	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	0	190 383	0	0	0	0	0	0		190 383	18
19	Bourses (735)	0	0	0	0	0	0	10 833	0		10 833	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	0	73 301	0	0	0	0	2 090	0		75 391	20
21	Fournitures et matériel (745)	0	42 108	0	0	0	322	0	0		42 430	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	216	192 557	200	27 402	0	0	8 785	0		229 160	23
24	Volumes et périodiques (750)	0	1 500	0	0	0	0	0	0		1 500	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	6 461	0	0	0	0	0	0		6 461	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	764	0	0	0	0	0	0		764	26
27	Location exploitation (830)	0	2 136	0	0	0	30 932	0	0		33 068	27
28	Transfert de coûts indirects (865)	0	84 613	0	0	0	30 499	311	0		115 423	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	0	5 054	0	0	0	0	15 462	0		20 515	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	688	0	950	0	0	0	0		1 638	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	33
34	Autres charges (860, 870)	0	9 000	0	0	0	0	0	0		9 000	34
35	Total des charges autres	216	743 777	200	28 352	\$	61 752	37 480	\$	\$	871 778	35
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	36
37	Ventes internes (878)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	38
39	Total avant éléments extraordinaires	216	743 777	200	28 352	\$	61 752	37 480	\$	\$	871 778	39
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0		\$	40
41	TOTAL DES CHARGES	216 \$	1 844 299 \$	200 \$	28 352 \$	- \$	119 174 \$	155 876 \$	- \$	- \$	2 148 117 \$	41

NOM DE L'UNIVERSITÉ : _____ TÉLÉ-UNIVERSITÉ

NUMÉRO DE L'UNIVERSITÉ : 978011

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

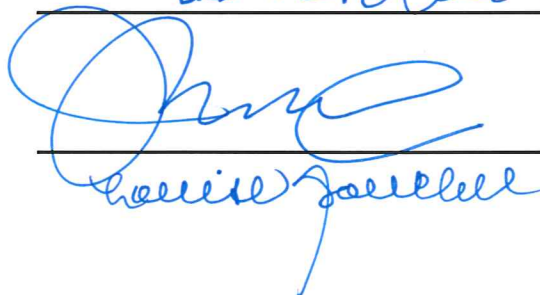
**ÉTAT DU TRAITEMENT
2015-2016
DU PERSONNEL DE DIRECTION
DES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES**

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DATE :

25 octobre 2016

ADMINISTRATEUR :


Henri Joubert

État du traitement

Page 1 de 3

Établissement: TÉLÉ-UNIVERSITÉ
Année financière : 2015-2016

TABEAU 1 : TRAITEMENT IMPOSABLE DU PERSONNEL DE DIRECTION SUPÉRIEURE

Personnel de direction supérieure		Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)				
Nom et fonction	Salaire de base	Autres composantes du traitement	Indemnité de départ accordée ⁽¹⁾	Somme reçue d'une fondation (ou d'une personne morale)	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)
Membres du personnel de direction supérieure						
Boucher Louise, Directrice des services administratifs	149 508 \$	6 870 \$			12,0	100,00%
Carle Julie, Secrétaire général et à la gouvernance	149 508 \$	6 354 \$			12,0	100,00%
Laroche Élena, Directrice soutien à la recherche et aux partenariats	149 508 \$	5 041 \$			12,0	100,00%
Legault Ginette, Directrice générale	163 665 \$	22 469 \$			6,5	54,17%
Noël Martin, Directeur général par intérim	166 120 \$	2 933 \$			5,5	45,83%
Noël Martin, Directeur des affaires académiques (note 1)	155 867 \$	3 002 \$			6,5	54,17%
Autre membre de la direction visé par la loi						
Mathier Louis, Directeur des études	147 206 \$	3 186 \$			12,0	100,00%
NOTES :						
1) Membre de la direction détenant un droit d'indemnité de départ non exercé pendant l'année financière 2015-2016 équivalant à une année de traitement après 4 ans de service. La meilleure année de traitement à travers toutes les années courues sert de base au calcul: 155 867 \$						
2) Droit d'indemnité de départ de 157 422\$ exercé en avril 2016 par Gilbert Paquette, ancien membre du personnel de direction supérieure.						
Autre information:						
Le détail des autres composantes du traitement imposables en sus du salaire de base est présenté à l'annexe I.						

* La valeur monétaire des droits d'indemnité de départ détenus et non-exercés pendant l'année 2015-2016 apparaît en note complémentaire à l'état du traitement et à l'annexe III du document.

Établissement:
Année financière:

TÉLÉ-UNIVERSITÉ
2015-2016

TABLEAU 2 : TRAITEMENT IMPOSABLE DES AUTRES CATÉGORIES DE PERSONNEL DE DIRECTION

Autres catégories de personnel de direction		Valeur des composantes du traitement assujetties à l'impôt (en \$)		
Catégorie de personnel	Effectif total ^(*) de la catégorie	Étendue du traitement	Salaire de base	Autres composantes du traitement
Personnel de direction des composantes de l'établissement ^(*)	4,04	Le plus élevé	138 566 \$	19 233 \$
		Moyenne	139 399 \$	18 387 \$
		Le moins élevé	110 207 \$	3 746 \$
Personnel de direction des services	10,12	Le plus élevé	128 006 \$	129 695 \$
		Moyenne	114 989 \$	17 400 \$
		Le moins élevé	100 192 \$	308 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé		
		Moyenne		
		Le moins élevé		

Autre information:

Information générale: Les autres composantes du traitement sont constituées de la part de l'employeur à des régimes privés d'assurance imposable, un avantage imposable pour l'employé en lien avec les frais de stationnement à un coût moindre que la valeur au marché, des indemnités de départ, des compensations de banques de vacances non utilisées, des primes diverses, des cotisations professionnelles, des remboursements pour activités physiques, un remboursement pour service conseil et une rémunération pour un congé de ressourcement.

^(*) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés au tableau 1 relatif au personnel de direction supérieure.

^(**) En équivalence temps plein; le calcul de la moyenne implique une référence au traitement versé. Toutefois noter que le traitement versé n'inclut pas la rétroactivité pour le versement de la PSG au 1er avril 2016, laquelle n'est pas connue au moment de compléter la présente déclaration.

Établissement:
Année financière:

TÉLÉ-UNIVERSITÉ
2015-2016

TABLEAU 3 : VALEUR MONÉTAIRE NON VÉRIFIÉE DES ALLOCATIONS ET DES FRAIS REMBOURSÉS

1^{ère} partie : Personnel de direction supérieure

Nom et fonction	Allocations des frais remboursés (en \$)	
	Nombre de mois dans la fonction	Valeur en \$
Membres du personnel de direction supérieure		
Boucher Louise, Directrice des services administratifs	12,00	2 317 \$
Carle Julie, Secrétaire général et à la gouvernance	12,00	926 \$
Laroche Élena, Directrice soutien à la recherche et aux partenariats	12,00	8 265 \$
Legault Ginette, Directrice générale	6,50	10 542 \$
Noël Martin, Directeur général par intérim	5,50	6 009 \$
Noël Martin, Directeur des affaires académiques	6,50	3 344 \$
Autre membre de la direction visé par la loi		
Mathier Louis, Directeur des études	12,00	2 915 \$

2e partie : Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement (*)	Allocations des frais remboursés (en \$)	
		Étendue des frais remboursés	Valeur en \$
Personnel de direction des composantes de l'établissement (**)	4,04	Le plus élevé	3 212 \$
		Moyenne *	2 114 \$
		Le moins élevé	414 \$
		Le plus élevé	7 463 \$
Personnel de direction des services	10,12	Moyenne *	3 786 \$
		Le moins élevé	37 \$
		Le plus élevé	
		Moyenne *	
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le moins élevé	

(*) Ne considérer que les personnes qui ont reçu des remboursements de dépenses ou des allocations. Ne s'applique pas autrement.

(**) Excluant le doyen ou le personnel de rang équivalent, lesquels doivent être déclarés dans la première partie du tableau 3, relative au personnel de direction supérieure.

État du traitement

ANNEXE I

Établissement : TÉLÉ-UNIVERSITÉ

Année financière : 2015-2016

Composantes du traitement imposable applicables en sus du salaire de base pour le personnel de direction supérieure :

- ✓ Coûts assumés par l'Université pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé :
 - o assurance médicament;
 - o assurance vie;
 - o assurance mutilation.
- ✓ Avantage imposable lié aux frais de stationnement à un coût moindre que la valeur au marché;
- ✓ Allocation automobile;
- ✓ Allocation de retraite;
- ✓ Cotisation professionnelle;
- ✓ Remboursement pour activité physique;
- ✓ Remboursement de jours de vacances non utilisés.

Composantes et coûts pour la directrice générale et directeur général par intérim :

Madame Ginette Legault

- ✓ Coûts assumés par l'université pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé :
 - o assurance médicament : 1 508\$
 - o assurance vie et mutilation : 6\$
- ✓ Avantage imposable lié aux frais de stationnement à un coût moindre que la valeur au marché : 392\$
- ✓ Allocation automobile : 1 679\$
- ✓ Jours de vacances non utilisés : 18 884\$

Monsieur Martin Noël

- ✓ Coûts assumés par l'université pour des régimes privés d'assurance dont la valeur est imposable pour l'employé :
 - o assurance médicament : 1 450\$
 - o assurance vie et mutilation : 5\$
- ✓ Allocation automobile : 1 479\$

État du traitement

ANNEXE II

Établissement : TÉLÉ-UNIVERSITÉ

Année financière : 2015-2016

Dispositions relatives aux indemnités et aux dispositions particulières applicables lors d'une fin de mandat ou d'une rupture du contrat d'emploi et dispositions relatives aux composantes du traitement imposable qui sont applicables à un membre de direction supérieure, lorsqu'il demeure formellement à l'emploi de l'établissement après la fin de son mandat

Extrait du Protocole des cadres supérieurs du réseau de l'Université du Québec (modifié le 27 avril 2016):

3.2 Après quatre (4) années successives de mandat, il acquiert la sécurité d'emploi (et non de fonction), sans diminution de traitement. Si le cadre supérieur quitte pour un poste autre qu'un poste de cadre supérieur, il bénéficie des majorations salariales consenties à la catégorie de personnel à laquelle il est intégré selon les modalités prévues, à moins d'une décision contraire de l'instance concernée.

3.3 Il bénéficie d'un congé de perfectionnement, d'une durée d'une année, après quatre (4) années de mandat continues, sans diminution de traitement mais avec réintégration selon les termes du paragraphe 3.2. Le montant de toute subvention et de toute bourse de perfectionnement tenant lieu de traitement est déduit du traitement ainsi accordé pendant le congé.

Tout congé de perfectionnement accordé en vertu du « Programme de mobilité des cadres supérieurs » est celui prévu au présent paragraphe. Les frais afférents versés dans le cadre de ce congé de perfectionnement ainsi que les autres conditions relatives à ce perfectionnement sont ceux prévus audit programme de mobilité.

3.5 Le cadre supérieur qui, après quatre (4) années de mandat continues, quitte l'Université du Québec ou l'un des établissements et renonce aux avantages énoncés aux paragraphes 3.2 et 3.3 du présent article, a droit à une prime de séparation équivalente à une année de traitement telle que définie au paragraphe 3.9.

Avec le consentement du cadre supérieur concerné, une allocation de remplacement peut être substituée, en totalité ou en partie, à la prime de séparation et être versée au nouvel employeur qui retient les services du cadre supérieur.

3.9 Lorsqu'un cadre supérieur, à travers ses années de service à titre de cadre supérieur, est passé ou passe d'un établissement à un autre ou de l'Université du Québec à un établissement ou l'inverse / d'une fonction à une autre / ou d'un mandat à un autre, le temps ainsi écoulé dans l'une et l'autre de ces situations est joint et cumulé. La meilleure année de traitement à travers toutes les années courues sert de base au calcul des avantages du présent protocole. Les changements et l'accumulation de situations, tels que ci-haut définis, n'ouvrent droit aux avantages du paragraphe 3.5 qu'à une seule occasion.

État du traitement

ANNEXE III

Établissement : TÉLÉ-UNIVERSITÉ
Année financière : 2015-2016

CADRES SUPÉRIEURS Admissibilité à l'indemnité de départ

<i>Matricule</i>	<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Titre et périodes</i>	<i>Admissibilité à une indemnité de départ (4 années en continu)</i>	<i>Indemnité de départ utilisée (*)</i>	<i>Départ de la Télug</i>
010199	Noël	Martin	Directeur général : du 17-août-2016 au 16-août-2021 Directeur général (intérim) : du 16-nov-2015 au 16-août-2016 Directeur des affaires académiques : du 28-avr-2010 au 27-avr-2017	Admissible depuis le 28-avr-2014		

Nom de l'établissement : Télé-université								Date : 2016-09-13
								Page 1 de 5
I. Éléments d'information		II. Observations et prévisions						III. Remarques
INDICATEURS								
	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	
Clientèle étudiante								
1 Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP)	EEETP	3520,55	3413,93	3684,81	3444,77	3782,81	3778,71	EEETP préliminaire jusqu'au 1er septembre pour l'année 2015-2016
2 Effectif étudiant en nombre absolu	n	9372	8845	8922	8404	8781	8639	Source: SID, 2016/08/16
3 Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	571	523	595	506	746	881	
4 Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	8044	7611	7570	7142	7169	6967	
5 Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	n	757	711	757	756	866	791	
6 Effectif étudiant aux 2e et 3e cycles	%	8,1%	8,0%	8,5%	9,0%	9,9%	9,2%	
7 Effectif étudiant étranger	n	96	103	87	96	78	98	
8 Effectif étudiant étranger	%	1,0%	1,2%	1,0%	1,1%	0,9%	1,1%	
9 Étudiants résidents du Québec à l'étranger	n	9	13	19	15	9	6	
10 Stagiaires postdoctoraux	n	9	5	4	5	2	6	
11 Résidents en médecine	n	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	
Professeurs								
12 Nombre de professeurs récemment embauchés	n	10	3	5	3	5	5	Source : Direction des affaires académiques, Télunq
13 Nombre de professeurs (total)	n	72	66	64	65	66	69	
a) Nombre de professeurs réguliers	n	64	62	62	64	64	67	
b) Nombre de professeurs subventionnés ou suppléants	n	8	4	2	1	2	2	
14 Nombre de chargés de cours	n	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	Catégorie d'emploi inexistante
15 Nombre moyen de cours par professeur	n	5,1	5,8	5,9	5,8	5,9	5,8	
16 Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	Catégorie d'emploi inexistante
17 Ratio étudiants à temps plein au 1er cycle / professeur	n	7,9	7,9	9,3	7,8	11,3	12,8	Non pertinent: La majorité des étudiants à la Télunq sont à temps partiel → Référer à la ligne 19
18 Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n	10,5	10,8	11,8	11,6	13,1	11,5	Ratio « ligne 5 / ligne 13 »
19 Ratio EEETP / professeur	EEETP	48,9	51,7	57,6	53,0	57,3	54,8	Ratio « ligne 1 / ligne 13 »
20 Cours donnés par les professeurs	%	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	Non applicable - Modèle d'enseignement particulier
21 Cours donnés par les chargés de cours	%	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	Catégorie d'emploi inexistante
22 Cours donnés par d'autres catégories d'intervenants	%	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	s/o	Non applicable - Modèle d'enseignement particulier
23 Nombre de cours offerts	n	367	381	378	374	391	401	Source : Service des études. Télunq
24 Nombre de personnes tutrices et de chargés d'encadrement	n	261	256	251	253	284	293	→ Mission particulière d'encadrement individualisé des étudiants → Responsabilités ne correspondant pas à celles d'un chargé de cours

	Nom de l'établissement : Télé-université							Date : 2016-09-13
								Page 2 de 5
	I. Éléments d'information							III. Remarques
	INDICATEURS							
		Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
	Recherche							Projeté
23	Subventions d'infrastructure de la FCI	M\$	0,15	0,20	0,14	1,07	0,33	0,36
24	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	M\$	0,12	0,01	0,08	0,04	0,03	0,11
25	Subventions de recherche (excluant les revenus de la FCI)	M\$	1,95	1,71	1,66	2,31	1,88	2,23
26	Contrats de recherche	M\$	0,10	0,07	n/d	0,36	0,04	0,01
27	Frais indirects de la recherche (excluant les FEI, ligne 24)	M\$	0,20	0,20	0,32	0,47	0,38	0,20
27-1	Financement total de recherche (subventions + contrats + FCI + Frais indirects)	M\$	2,51	2,18	2,20	4,24	2,67	2,91
28-1	Revenus moyens de recherche par professeur	\$	59 319	48 265	48 687	113 195	62 704	76 414
28-2	Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de la FCI	\$	72 746	195 869	141 712	355 805	334 551	180 327
28-3	Revenus moyens par professeur ayant reçu une subvention de recherche	\$	52 803	41 765	44 857	72 126	53 707	65 601
28-4	Revenus moyens par professeur ayant reçu un contrat de recherche	\$	95 620	70 600	n/d	119 989	43 048	7 000
28-a	Nombre professeurs ayant reçu un financement pour effectuer de la recherche	n	37	41	37	33	36	34
28-b	Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de la FCI	n	2	1	1	3	1	2
28-c	Nombre de professeurs ayant reçu une subvention de recherche	n	37	41	37	32	35	34
28-d	Nombre de professeurs ayant reçu un contrat de recherche	n	1	1	n/d	3	1	1
29	Part de la recherche contractuelle							
29-1	- Pourcentage basé sur les revenus en M\$	%	4%	4%	0%	10%	2%	0%
29-2	- Pourcentage basé sur le nombre de professeurs avec contrat de recherche	%	3%	2%	0%	9%	3%	3%
30	Professeurs avec un financement pour effectuer de la recherche sur le nombre total de professeurs (ligne 13, page 1)	%	51%	62%	58%	51%	55%	49%
Ces données proviennent de la base de données IFR en date de 2016/08/16								
Direction de la recherche institutionnelle, VPER UQ								

Nom de l'établissement : Télé-université													Date : 2016-09-13	
I. Éléments d'information		II. Observations et prévisions							III. Remarques					
INDICATEURS		Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
Réussite des études de baccalauréat														
31	Persévérance après 1 an	%	42,4	51,0	35,4	32,9	49,4	47,6	50,0	50,0	41,9	47,5	41,1	
32	Diplomation après 6 ans (f)	%	23,7	29,4	21,5	18,4	33,8	35,7						
Diplomation par secteur au baccalauréat														
33	Santé (total)	%												
	a) Temps plein	%												
	b) Temps partiel	%												
34	Sciences pures et appliquées (total)	%	15,4	13,6	0,0	17,6	27,3	21,1						
	a) Temps plein	%	0,0	33,3	0,0	20,0	33,3	33,3						
	b) Temps partiel	%	18,2	6,3	0,0	16,7	25,0	15,4						
35	Sciences sociales (total)	%	8,9	16,2	12,3	18,8	20,9	21,1						
	a) Temps plein	%	13,9	29,0	13,5	16,3	34,8	32,8						
	b) Temps partiel	%	7,6	13,2	12,0	19,6	17,6	16,6						
36	Sciences de l'administration (total) (e)	%		5,9	3,6	15,8	14,8	11,4						
	a) Temps plein	%		0,0	50,0	100,0	66,7	25,0						
	b) Temps partiel	%		6,3	0,0	11,1	8,3	9,7						
37	Droit (total)	%												
	a) Temps plein	%												
	b) Temps partiel	%												
38	Arts, lettres et sciences humaines (total)	%	25,9	22,4	14,7	16,9	18,2	16,3						
	a) Temps plein	%	42,9	30,8	34,8	18,5	20,0	45,5						
	b) Temps partiel	%	15,2	20,4	4,4	15,8	16,7	7,9						
39	Ensemble des secteurs (total)	%	13,2	16,8	11,8	19,4	23,0	21,6						
	a) Temps plein	%	23,7	29,4	21,5	18,4	33,8	35,7						
	b) Temps partiel	%	9,7	14,0	8,9	19,7	19,9	16,9						
Réussite des études de 2e et de 3e cycles														
40	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	%	0,0	27,3	13,3	18,2	18,2	16,7	0,0	25,0				
41	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	%	18,2	36,4	33,3	45,5	27,3	16,7						
42	Diplomation au doctorat après 8 ans	%	25,0											

(a) La portion de la grille qui a été complétée correspond aux données observables. Aucune projection n'a pu être effectuée.

(b) Les taux de diplomation englobent les diplômés du programme initial, mais également ceux d'un autre programme du même genre.

La sélection des cohortes réfère aux étudiants nouvellement inscrits dans un programme, peu importe qu'il s'agisse de leur première inscription ou non dans l'établissement.

(c) Cette catégorie concerne les nouveaux inscrits à temps complet.

(d) Il s'agit de la proportion des nouveaux étudiants qui sont toujours inscrits à l'automne suivant dans un programme de baccalauréat, incluant quelques étudiants qui ont complété leur scolarité au cours de l'année.

(e) Les "Sciences sociales" sont comprises dans la catégorie "Arts, lettres et sciences humaines". En contrepartie, nous avons choisi d'extraire de cette catégorie les sciences de l'administration qui comptent pour une bonne partie des inscriptions du réseau de l'Université du Québec.

(f) Le mode d'enseignement de la Télúq s'adresse à des étudiants dont le profil se distingue de celui des étudiants des universités-campus par le régime d'étude à temps partiel, le degré d'autonomie exigée de leur part pour des études à distance, l'accueil d'étudiants de première génération ou autre. Ceci démontre l'importance de miser d'avantage sur la qualité des services offerts à l'étudiant compte tenu des risques élevés d'abandon ou de décrochage.

Source: Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2016 1.4.0.2

	Nom de l'établissement : Télé-université													Date : 2016-09-13
	I. Éléments d'information													Page 3b de 5
	III. Remarques													
	INDICATEURS (b)		Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites au trimestre d'automne											
		Unité	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	
	Réussite des études de certificat (c)													Les inscriptions aux certificats sont plus
31	Persévérance après 1 an (d)	%	35,6	41,9	38,8	37,5	40,0	39,5	40,0	35,2	27,6	41,3	40,1	significatives pour la Télé-université.
	Transfert après 1 an (e)	%	0,7	2,2	1,4	2,1	1,7	0,0	2,9	5,6	4,0	1,4	1,9	
	Réinscription globale après 1 an (f)	%	36,3	44,1	40,3	39,6	41,7	39,5	42,9	40,8	31,6	42,7	42,0	
32	Diplomation après 6 ans	%	35,6	43,4	39,6	29,9	37,8							
	Diplomation par secteur au certificat													Il s'agit de l'ensemble des étudiants,
33	Santé (total)	%												qu'ils soient nouveaux dans l'établissement ou non
	a) Temps plein	%												
	b) Temps partiel	%												
34	Sciences pures et appliquées (total)	%	20,5	26,7	22,1	28,0	21,7	28,9						
	a) Temps plein	%	36,8	56,3	33,3	60,0	30,8	47,4						
	b) Temps partiel	%	18,1	22,6	20,9	25,0	20,6	24,4						
35	Sciences de l'administration (total) (e)	%	23,5	21,4	25,9	24,0	26,8	27,3						
	a) Temps plein	%	33,8	37,3	44,8	25,6	36,1	38,7						
	b) Temps partiel	%	22,6	20,1	24,0	23,9	25,8	26,1						
36	Éducation (total)	%	32,1	28,0	7,4	21,4	37,5							
	a) Temps plein	%	100,0	33,3	0,0	0,0	66,7							
	b) Temps partiel	%	26,9	26,3	8,3	23,1	30,8							
37	Droit (total)	%												
	a) Temps plein	%												
	b) Temps partiel	%												
38	Arts, lettres et sciences humaines (total)	%	28,1	34,7	24,4	21,7	24,8	24,3						
	a) Temps plein	%	40,0	43,3	27,6	28,9	38,1	22,6						
	b) Temps partiel	%	26,2	33,6	23,9	20,2	21,9	24,7						
39	Ensemble des secteurs (total)	%	25,0	25,8	25,9	24,4	26,9	27,3						
	a) Temps plein	%	35,6	43,4	39,6	29,9	37,8	35,0						
	b) Temps partiel	%	23,9	23,9	24,4	24,0	25,4	26,1						
(a) La portion de la grille qui a été complétée correspond aux données observables. Aucune projection n'a pu être effectuée.														
(b) Les taux de diplomation englobent les diplômés du programme initial, mais également ceux d'un autre programme du même genre.														
La sélection des cohortes réfère aux étudiants nouvellement inscrits dans un programme, peu importe qu'il s'agisse de leur première inscription ou non dans l'établissement.														
(c) Cette catégorie concerne les nouveaux inscrits à temps complet.														
(d) Il s'agit de la proportion des nouveaux étudiants qui sont toujours inscrits à l'automne suivant dans un programme de certificat, incluant quelques étudiants qui ont complété leur scolarité au cours de l'année.														
(e) Proportion des nouveaux étudiants au certificat qui, après un an, sont inscrits dans un programme de niveau supérieur au certificat.														
(f) Le taux de réinscription globale après 1 an est la somme du taux de persévérance après 1 an et du taux de transfert après 1 an.														
(g) Les "Sciences sociales" sont comprises dans la catégorie "Arts, lettres et sciences humaines". En contrepartie, nous avons choisi d'extraire de cette catégorie les sciences de l'administration qui comptent pour une bonne partie des inscriptions du réseau de l'Université du Québec.														
Source: Système des cohortes étudiantes, DRI, Université du Québec, Juillet 2016 1.4.0.2														

	Nom de l'établissement : Télé-université						Date : 2016-09-13
	I. Éléments d'information	II. Observations et prévisions					Page 4 de 5 III. Remarques
	DONNÉES FINANCIÈRES						
	Fonds de fonctionnement				redressé		
	A. Revenus						
43	Subvention du MELS	k\$	27 963	29 536	30 824	31 636	29 926
44	Revenus provenant des étudiants (total)	k\$					
	a) Droits de scolarité	k\$	6 138	6 246	6 595	6 272	7 343
	b) Forfaitaires étudiants étrangers	k\$	12	46	19	41	39
	c) Forfaitaires étudiants canadiens	k\$	1	4	3	4	12
	d) Cotisations des étudiants	k\$	302	299	321	308	353
	e) Autres revenus provenant des étudiants	k\$	4 950	5 072	5 344	5 048	5 539
45	Autres revenus	k\$					
	a) Revenus du Fonds de dotation et revenus provenant d'une fondation universitaire	k\$					
	b) Ventes externes	k\$	755	806	741	756	690
	c) Autres revenus	k\$	1 077	1 709	2 594	3 225	2 425
46	Total des revenus	k\$	41 198	43 718	46 441	47 290	46 803
	B. Dépenses						
47	Salaires	k\$	28 441	31 234	32 072	32 975	33 970
48	Avantages sociaux	k\$	5 167	5 569	6 165	5 960	6 856
49	Autres dépenses	k\$	6 539	5 865	8 228	8 132	8 668
50	Total des dépenses	k\$	40 147	42 668	46 465	47 067	49 494
51	Résultat de l'exercice	k\$	1 051	1 050	-24	222	-2 691
	Fonds avec restrictions						
	A. Revenus						
52	Subventions, dons et commandites provinciales	k\$	1 234	1 583	1 571	571	670
53	Subventions, dons et commandites fédérales	k\$	579	334	337	862	1 191
54	Autres revenus	k\$	223	461	624	1 149	521
55	Total des revenus	k\$	2 036	2 378	2 532	2 582	2 382
	B. Dépenses						
56	Salaires et avantages sociaux	k\$	1 478	1 481	1 468	1 542	1 608
57	Autres dépenses	k\$	558	897	1 064	1 040	774
58	Total des dépenses	k\$	2 036	2 378	2 532	2 582	2 382
59	Résultat de l'exercice	k\$	0	0	0	0	0
	Source 2016: SRF 2016/08/16						

	Nom de l'établissement : Télé-université								Date : 2016-09-13	
										Page 5 de 5
	I. Éléments d'information		II. Observations et prévisions						III. Remarques	
	INDICATEURS									
		Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016		
	Autres objets							Preliminaire		
60	Ratio des «crédits réussis / crédits inscrits»	%	78,2	79	77,7	77,4	78,1	70,3	Pour 2015-2016, encore 10,9 % des inscriptions non notées.	
61	Taux de récurrence dans les programmes de la Télé-université	%	79,2	80,4	79,5	80,3	77,6	76,6		
62	Nombre d'étudiants inscrits par entente interuniversitaire, 3 sessions	n	5825	5588	6302	5957	5914	5548		
63	Taux d'inscription par entente interuniversitaire sur la base du nombre d'étudiants, base annuelle	%	23,1%	22,9%	24,9%	24,9%	23,9%	22,6%		
64	Nombre de EETP découlant du programme d'entente interuniversitaire, 3 sessions	EETP	683,35	654,79	760,56	705,72	712,60	671,39		
65	Taux d'inscription par entente interuniversitaire sur la base des EETP, base annuelle	%	19,4%	19,2%	20,6%	20,5%	19,1%	17,8%		
66	Nombre moyen de crédits par étudiant, par session (base annuelle)	n	4,18	4,18	4,32	4,27	4,37	4,44		
Source 2016 (sauf 60) : Base de données PRISME, VPER, Université du Québec, juillet 2016										
Source indicateur 60: Luc Bouchard, registraire Télua 2016-09-02										

Nom de l'établissement : Télé-université												Date : 2016-09-13		
I. Éléments d'information		II. Observations										III. Remarques		
INDICATEURS		Unité	Ventilation de l'effectif étudiant par secteur de disciplines et sexe, trimestre d'automne 2015											
			1 ^{er} cycle			2 ^e cycle		3 ^e cycle		TOTAL				
			Bacca- lauréat	Certificats	Autres	Maîtrise	Autres	Doctorat	Autres	Grades	Autres	Total		
													Effectif étudiant en nombre absolu	
Hommes													institutionnelle, VPER, Université du Québec,	
70	Santé	n	0	0	24	0	29	0	0	0	53	53		
71	Sciences pures et appliquées	n	26	138	23	25	56	8	0	59	217	276		
72	Sciences de l'administration (a)	n	305	647	127	0	66	0	0	305	840	1145	Autres au premier cycle:	
73	Éducation	n	12	0	20	23	25	0	0	35	45	80	Programmes courts	
74	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Certificats	
75	Arts, lettres et sciences humaines	n	40	80	184	0	0	0	0	40	264	304	Visiteurs	
76	Plurisectoriel (b)	n	30	24	600	0	48	0	4	30	676	706	Étudiants libres	
77	Ensemble des secteurs	n	413	889	978	48	224	8	4	469	2095	2564	Majeures	
Femmes													Autres au deuxième cycle:	
80	Santé	n	0	0	42	0	172	0	0	0	214	214	Programmes courts	
81	Sciences pures et appliquées	n	19	89	7	7	29	3	0	29	125	154	DESS	
82	Sciences de l'administration	n	773	1 824	247	0	37	0	0	773	2108	2881	Visiteurs	
83	Éducation	n	49	0	53	42	92	0	0	91	145	236	Étudiants libres	
84	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
85	Arts, lettres et sciences humaines	n	136	438	428	0	0	0	0	136	866	1002	Autres au troisième cycle:	
86	Plurisectoriel	n	90	68	1 305	0	122	0	3	90	1498	1588	Visiteurs	
87	Ensemble des secteurs	n	1 067	2 419	2 082	49	452	3	3	1 119	4 956	6 075		
Total														
90	Santé	n	0	0	66	0	201	0	0	0	267	267		
91	Sciences pures et appliquées	n	45	227	30	32	85	11	0	88	342	430		
92	Sciences de l'administration	n	1078	2471	374	0	103	0	0	1078	2948	4026		
93	Éducation	n	61	0	73	65	117	0	0	126	190	316		
94	Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
95	Arts, lettres et sciences humaines	n	176	518	612	0	0	0	0	176	1130	1306		
96	Plurisectoriel	n	120	92	1905	0	170	0	7	120	2174	2294		
97	Ensemble des secteurs	n	1 480	3 308	3 060	97	676	11	7	1588	7051	8639		
Source 2016: SID 2016/08/16														
(a) Les "Sciences sociales" sont comprises dans la catégorie "Arts, lettres et sciences humaines". En contrepartie, nous avons choisi d'extraire de cette catégorie les sciences de l'administration qui comptent pour une bonne partie des inscriptions du réseau de l'Université du Québec.														
(b) Les étudiants libres entrent dans la catégorie "Plurisectoriel".														



Perspectives de développement

30 octobre 2016

RAPPORT 2015-2016 DE L'UNIVERSITÉ TÉLUQ

REQUIS EN VERTU DE LA

LOI SUR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DE NIVEAU UNIVERSITAIRE

TÉLUQ

TABLE DES MATIÈRES

1	<i>L'université TÉLUQ, UN MODÈLE UNIQUE AU QUÉBEC</i>	3
1.1	L'université TÉLUQ, seule université francophone en formation à distance	3
1.2	Le profil de ses étudiants	4
1.3	L'approche TÉLUQ	4
2	<i>Perspectives de développement</i>	6
2.1	Gouvernance	6
2.2	Priorités 2016-2017	8
2.2.1	Programmation	8
2.2.2	Encadrement	10
2.2.3	Rétention des étudiants	10
2.3	Secteur de la recherche	12
3	<i>Conclusion</i>	13

1 L'université TÉLUQ, UN MODÈLE UNIQUE AU QUÉBEC

1.1 L'université TÉLUQ, seule université francophone en formation à distance

La Télé-université a été instituée par l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec en 1972, en tant que « commission » de l'université, en vertu de l'article 22 de la Loi de l'Université du Québec. Son mandat spécifique était le développement et la diffusion de formations universitaires à distance.

Aujourd'hui, la TÉLUQ est un acteur-clé dans le milieu de l'enseignement supérieur au Québec. Seule université consacrée à la formation à distance (FAD) depuis sa création il y a près de 45 ans, la TÉLUQ a le souci constant de favoriser l'accessibilité au savoir et l'enrichissement des compétences autant au Québec qu'à l'international, et de répondre aux besoins émergeant de la diversité des parcours académiques (clientèles émergentes, étudiants de 1^{re} génération, étudiants à temps partiel, etc.).

L'université TÉLUQ fonde ses actions en matière d'enseignement supérieur à la fois sur le principe de l'accessibilité et sur celui de l'excellence. Elle s'assure que ses pratiques académiques et pédagogiques soient adaptées à ces principes, notamment en offrant :

- des parcours de formation adaptés aux besoins des étudiants et favorisant la diplomation (offre de programmes courts et cumulables permettant un cheminement par étapes);
- une flexibilité dans l'accueil et l'accompagnement personnalisé des étudiants, notamment grâce à l'admission et à l'inscription continues;
- la reconnaissance des acquis et des expériences permettant aux étudiants de faire valoir leurs expériences et réalisations professionnelles;
- la possibilité de faire des études à temps partiel ou à temps complet dans la totalité des programmes et à tous les trimestres;
- des mesures adaptées pour les clientèles dites émergentes et les personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, pour favoriser l'excellence dans ses pratiques, l'université TÉLUQ a réalisé les actions suivantes au cours de la dernière année :

- la mise en place d'une toute nouvelle évaluation en ligne des enseignements par les étudiants avec une grille originale d'analyse des résultats et un guide d'interprétation et d'intervention pour l'amélioration continue des cours;

- une révision des rôles et responsabilités de la commission des études et des comités de programmes afin de favoriser la qualité de nos cours et programmes;
- une révision complète de la Direction des services aux étudiants et du Service des études afin d'offrir des interventions mieux ciblées permettant une réussite étudiante accrue.

1.2 Le profil de ses étudiants

L'université TÉLUQ forme, chaque année, près de 20 000 étudiants aux trois cycles d'études. Ceci correspond à un total avoisinant 35 500 inscriptions-cours par année. Longtemps considéré que l'étudiant type de la TÉLUQ était particulier, il faut aujourd'hui reconnaître que la réalité moyenne des étudiants québécois, et même à l'international, s'est considérablement rapprochée de la sienne.

À l'égard de ses étudiants, l'université TÉLUQ favorise la flexibilité. Toute personne s'y inscrivant peut étudier à temps plein ou à temps partiel. Maîtres de leur horaire, les étudiants peuvent débiter leur programme d'études et leurs cours quand ils le souhaitent et les réaliser à leur rythme, en conciliant études, accomplissements professionnels et vie personnelle. À ceci s'ajoute un mode d'encadrement et de soutien pédagogique individualisé qui adapte la pédagogie à distance aux différentes réalités vécues par les étudiants.

Le profil des étudiants			
1 ^{er} cycle	91 %	Avec personne à charge	50 %
En emploi	86 %	Femmes	71 %
Première génération	65 %	20-34 ans	64 %
À temps partiel	93 %	Clientèle émergente*	5 %

* Clientèle émergente : le taux, émanant de l'*Enquête ICOPE* correspond aux étudiants qui se considèrent limités dans leurs apprentissages en raison d'un problème de santé ou d'une déficience fonctionnelle.

Source : TÉLUQ, Service du registrariat et de la recherche institutionnelle. *Données 2013-2014* et Université du Québec, Direction de la recherche institutionnelle. *Enquête ICOPE 2011 : Rapport d'enquête* (données de la TÉLUQ), février 2013.

1.3 L'approche TÉLUQ

Une équipe formée de spécialistes divers œuvrant dans tous les domaines liés à la conception de cours en ligne (technopédagogie, révision linguistique, graphisme, production multimédia,

informatique, etc.) soutient le professeur responsable de la création d'un nouveau cours ou de la révision d'un cours déjà offert. Alors que le professeur détermine les contenus qui seront enseignés et la démarche pédagogique qui sera suivie par l'étudiant, son équipe propose un design pédagogique et se charge de la production et de l'édition, selon le traitement spécifique que le cours requiert.

L'université TÉLUQ préconise une approche unique qui, au fil des années et des expériences successivement réalisées, s'est révélée la mieux adaptée pour soutenir les étudiants dans la réussite de leur formation à distance.

L'approche TÉLUQ	Ses caractéristiques
Un accueil des étudiants axé sur la flexibilité et l'accessibilité	▪ Les étudiants peuvent étudier à leur rythme en conciliant études, vie professionnelle et personnelle. ▪ L'admission et l'inscription se font sur une base continue, ce qui permet à chaque étudiant de commencer sa formation au moment qui lui convient, tout au long de l'année. ▪ Une offre de formation accessible aux populations étudiantes dites particulières (athlètes, militaires, etc.) et émergentes (personnes limitées dans leurs apprentissages : problème de santé ou déficience fonctionnelle). ▪ Une reconnaissance des acquis et des compétences adaptée à une clientèle déjà active sur le marché du travail (ce service aux étudiants amène un plus grand volume de demandes à traiter et nécessite une approche qui prenne spécifiquement en compte les acquis expérientiels propres à une clientèle adulte). ▪ Aucun cours ou programme n'est contingenté par le nombre de places disponibles.
Un encadrement et un soutien pédagogique individualisé et personnalisé	▪ Un professeur, une personne tutrice (au 1^{er} cycle) ou une personne chargée d'encadrement (au 2^e cycle) est assigné à chaque étudiant pour l'accompagner dans son parcours, ce qui encourage la persévérance aux études. ▪ Une équipe de soutien (coordonnateurs à l'encadrement, conseillers d'orientation, etc.) est en place pour accompagner l'étudiant dans son cheminement universitaire.
Une pédagogie adaptée à l'enseignement à distance	▪ La TÉLUQ développe ses cours selon des approches adaptées à la FAD : une équipe formée de spécialistes se charge du design pédagogique, de la production et de l'édition du cours. ▪ L'apprentissage à distance se fait au moyen de lectures, de vidéos, d'entrevues, de forums, d'ateliers et de sites Web, selon une démarche adaptée à chacun des cours.

L'approche TÉLUQ	Ses caractéristiques
	La TÉLUQ s'assure d'adapter ses modes d'enseignement et les technologies utilisées aux nouveaux profils des étudiants et aux modes de communication émergents.
Un enseignement assuré par des professeurs détenteurs de doctorats	La responsabilité scientifique et pédagogique des cours relève de professeurs-chercheurs reconnus à l'échelle internationale.

2 Perspectives de développement

D'entrée de jeu, il importe de mettre en contexte qu'au cours des deux dernières années, la TÉLUQ a procédé à une révision en profondeur de ses processus portant sur la qualité des enseignements, la réussite étudiante et le numérique. Un travail de fond a ainsi été effectué afin de bien planifier la mise en œuvre de divers projets qui ont permis de dynamiser la communauté. Ceux-ci se poursuivront au cours de l'exercice et leur réalisation confirme le positionnement de la TÉLUQ et son leadership en formation à distance. Les sections suivantes dressent de façon plus précise ses perspectives de développement.

2.1 Gouvernance

Nouveau directeur général à l'université TÉLUQ

À la suite du départ de la directrice générale en novembre 2015, le processus de mise en candidature pour le poste de chef de l'établissement a été entrepris. Celui-ci, débuté au printemps 2016, s'est complété par la nomination de monsieur Martin Noël, à titre de directeur général de la TÉLUQ à compter du 17 août 2016.

Dépôt d'un document de positionnement stratégique

Au cours de l'automne 2015, des événements majeurs ont marqué le déroulement des activités de la TÉLUQ. Ainsi, face au départ de la directrice générale en octobre 2015 et à la menace de fermeture de la TÉLUQ évoquée à la même période, la TÉLUQ a su rapidement saisir les enjeux s'y rattachant et se mettre en mode solution pour assurer la pérennité de ses opérations. C'est à ce titre que l'université TÉLUQ a déposé aux instances gouvernementales le document de positionnement stratégique *L'enseignement supérieur à l'ère du numérique – un projet de société*, (versions [intégrale](#) et [sommaire](#)) lequel document se veut une proposition concrète au

gouvernement pour lui permettre d’optimiser et de maximiser les retombées de ses investissements en éducation, et plus particulièrement en formation à distance (FAD).

Au-delà des considérations financières, ce document expose la manière dont une formation à distance de qualité est en mesure de répondre aux défis de société que nous nous devons de relever collectivement. Ainsi, tout en permettant d’accéder à des connaissances générales et spécialisées, la FAD contribue activement au développement économique de nos régions, à l’attraction au Québec de personnes qualifiées, à l’accroissement de la réussite étudiante, au rapprochement de l’enseignement avec les besoins du marché du travail et à une utilisation judicieuse du numérique au profit du savoir.

Que ce soit auprès des instances gouvernementales ou auprès du réseau des universités québécoises, la TÉLUQ poursuivra ses démarches visant à présenter son document de positionnement et les propositions concrètes qu’il recèle. L’objectif vise à faire du Québec une référence en enseignement supérieur privilégiant des approches technopédagogiques innovantes et inclusives facilitant la collaboration des universités québécoises et évitant les duplications coûteuses des enseignements.

Plan stratégique 2016-2019

En octobre 2015, le conseil d’administration approuvait le nouveau [plan stratégique 2016-2019](#) de l’université TÉLUQ. La réalisation du plan stratégique a été alimentée d’une part par les consultations portant sur la qualité et le numérique qui ont eu lieu au sein de la communauté. Cette large consultation, où près de 300 personnes ont contribué à la réflexion, a permis à la Direction générale de dégager des constats menant à l’identification de projets prioritaires. D’autre part, les plans de développement des départements ont aussi permis de tisser la toile de fonds du nouveau plan stratégique, lequel expose les défis stimulants qui guideront notre université au cours des prochaines années.

Comme outil de gouvernance, ce plan pavera la voie pour que la TÉLUQ demeure évolutive, innovante, influente, attractive et humaine tout en demeurant à l’avant-garde des tendances qui se dessinent en formation universitaire, et ce, dans le but de continuer à répondre aux attentes légitimes de qualité de ses étudiants et étudiantes.

Finalement, bien que le plan stratégique mette de l’avant les enjeux pour les trois prochains exercices, la section 2.2 ci-dessous met en lumière les dossiers prioritaires pour les activités d’enseignement pour l’exercice 2016-2017.

Plan intégré des technologies de l'information

L'université TÉLUQ s'est dotée, au printemps 2016, d'un plan intégré des technologies de l'information (TI). Ce plan a pour objectif de développer les compétences et la flexibilité des services TI afin de répondre adéquatement aux besoins de développement de la TÉLUQ. Il se veut donc un outil transversal répondant au développement de l'enseignement, de la recherche, des services aux étudiants, des services administratifs, du traitement des données et du soutien aux partenariats.

Le plan porte sur un horizon de trois ans et permettra de soutenir la mission universitaire et l'ensemble de ses orientations, ainsi que d'appuyer la mise en place d'une gouvernance et d'une gestion des TI au sein de la TÉLUQ, en respect du cadre législatif. Enfin, le plan permettra d'optimiser l'utilisation des ressources humaines et matérielles, et d'assurer une meilleure gestion de l'ensemble du portefeuille de projets technologiques de la TÉLUQ.

2.2 Priorités 2016-2017

2.2.1 Programmation

Bonification de la programmation suite à la mise en place des comités de programmes

À l'automne 2015, l'université TÉLUQ mettait en place les comités de programmes. Composés de professeurs, d'étudiants et de personnes tutrices et les personnes chargées d'encadrement, les comités de programmes assument la responsabilité générale du développement, de la gestion et de l'évaluation des programmes selon les règles en vigueur à la TÉLUQ. Les comités de programmes sont également responsables des liens avec les étudiantes et les étudiants inscrits dans ces programmes, de leur cheminement et de leur suivi académique. Les résultats des travaux des comités permettront notamment d'adapter la programmation aux besoins et aux attentes des étudiants.

Conception d'un cours d'appoint destiné aux étudiants admis sur une base adulte

L'université TÉLUQ a entrepris de développer un cours d'appoint : Réussir ses études universitaires. Ce cours a comme objectif d'aider les étudiants à acquérir la connaissance des méthodes et des techniques du travail intellectuel requises pour répondre aux exigences de l'enseignement universitaire de premier cycle, dans un contexte de formation à distance, ainsi qu'à développer les habiletés qui leur sont associées afin de favoriser leur réussite. Ce cours d'appoint est spécialement adapté aux étudiants qui en sont à leur première expérience des cours universitaires suivis à distance, particulièrement ceux qui n'ont pas suivi le parcours traditionnel (études collégiales complétées). Il permettra également d'adapter le soutien qui sera offert aux étudiants qui décident d'amorcer des études universitaires.

Réingénierie du processus de l'offre de cours

L'université TÉLUQ est le seul établissement d'enseignement à gérer les admissions et les inscriptions en continu et l'ensemble de ses processus d'affaires tient compte de cette réalité. Nous sommes à revoir nos façons de faire afin de permettre, dès qu'un cours est disponible, qu'il soit offert à l'étudiant peu importe le moment de la session. La révision de notre processus de mise à l'offre permettra de ne plus avoir de barrières trimestrielles dans la diffusion de nos cours, offrant ainsi plus rapidement à nos étudiants les nouvelles versions de cours disponibles.

Révision des processus de conception, de diffusion et de révision des cours

La conception des cours est au cœur même de la production académique de notre université. Il importe que la réalisation de ces processus assure d'une part la production de cours de grande qualité, et d'autre part, permette une utilisation optimale des ressources. L'université TÉLUQ travaille ainsi à assurer que son offre de formation à distance est soutenue par une gestion efficiente de sa capacité de production des cours, permettant ainsi d'offrir l'accès à un vaste choix de programmes d'études universitaires. Cette gestion de la capacité doit également permettre de demeurer agile pour répondre aux besoins de formation des étudiants. La réingénierie des processus amorcée vise aussi la mise en place d'une veille dynamique et un développement innovateur et mieux organisé de ses cours.

Développement des relations avec des organisations, associations et ordres professionnels

L'université TÉLUQ souhaite accroître sa présence dans les activités du milieu afin d'être plus en mesure d'identifier les besoins qui s'y rattachent et le cas échéant, permettre de développer et de consolider son offre de formation en phase avec ses besoins et conséquemment, mener à des partenariats pour le développement de formation continue ou sur mesure. Avec la mise en place d'un nouveau poste de conseiller au développement des partenariats, l'université TÉLUQ devrait être davantage en mesure d'être proactive en ce sens.

Rappelons que dans le cadre d'un partenariat avec l'École supérieure de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESENESR), la TÉLUQ organise en collaboration avec celle-ci, la 5^e édition du Colloque international e-éducation qui se déroulera en novembre 2016 à la fois en France et au Québec. C'est sur le thème « Penser les organisations éducatives à l'ère de la mobilité » que se déroulera ce rendez-vous transatlantique.

Implantation d'un e-portfolio pour nos étudiants

Le e-portfolio (ou portfolio numérique) est un ensemble de projets réalisés par l'étudiant qui témoignent des efforts, des progrès et des réalisations qu'il a fait dans le cadre d'un cours ou d'un programme. Il s'agit d'une vitrine sur les réalisations effectuées. L'université TÉLUQ

compte déjà deux programmes qui utilisent le e-portfolio de manière intégrée dans la démarche d'apprentissages de l'étudiant et souhaite élargir son offre et permettre à tous ses étudiants d'y accéder.

Développement d'un programme en entrepreneuriat

L'université TÉLUQ travaille au développement d'un tout nouveau programme de certificat en Compétences entrepreneuriales et gestion des PME / PMO (Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Organisations). L'objectif de ce certificat est de permettre aux étudiants de créer leur propre emploi et devenir entrepreneurs. Le certificat s'assure que l'étudiant puisse rédiger son plan d'affaires et démarrer son entreprise à la fin du certificat motivant ainsi la persévérance et la réussite scolaire. Le lancement de ce programme de certificat est prévu pour le mois de janvier 2017.

2.2.2 Encadrement

Révision de nos pratiques d'encadrement

Depuis près de 45 ans, l'université TÉLUQ a développé un modèle d'encadrement qui lui est propre. Toutefois, à la suite de l'évaluation issue de la recherche institutionnelle concernant le profil de ses étudiants et les facteurs de réussite, la TÉLUQ souhaite réévaluer son modèle d'encadrement afin d'offrir aux étudiants un encadrement adapté à leurs besoins. Nous sommes confiants qu'un encadrement adapté et de qualité, où le professeur est un acteur important, sera source de motivation et de persévérance pour nos étudiants.

Rappelons que depuis 2013, la TÉLUQ a entrepris un virage important afin de bonifier ses pratiques d'accompagnement et d'encadrement. Plusieurs transformations ont été opérées au sein de l'institution afin de mettre en œuvre des approches qui privilégient des interactions directes et humaines avec les étudiants. Un nouveau modèle d'encadrement impliquant la mise en place de cellules de travail collaboratif regroupant des agents à la gestion des études et des coordonnateurs, a déjà été implanté. Cette vision intégrée des différents services et de leurs rôles respectifs a permis de mieux desservir nos étudiants et d'harmoniser la prestation des services offerts.

2.2.3 Rétention des étudiants

Mise en place des indicateurs de réussite

Ce projet vise à doter les coordonnateurs à l'encadrement d'outils leur permettant de mieux accompagner les étudiants tout au long de leur cheminement et de détecter efficacement les étudiants requérant un soutien plus important. Plus précisément, un tableau de bord des

interventions à effectuer auprès de la clientèle étudiante sera ajouté au portail des coordonnateurs. Ainsi, ils auront accès à différents indicateurs permettant d'identifier les interventions à poser auprès des étudiants et d'effectuer le suivi de ces interventions. Ce virage vient concrétiser le repositionnement du travail des coordonnateurs à l'encadrement auprès des étudiants en leur permettant de faire des interventions mieux ciblées et beaucoup plus approfondies.

Meilleure intégration des étudiants en situation de handicap

Le Programme d'allocation pour les besoins particuliers (PABP) a permis à l'université TÉLUQ d'embaucher une conseillère en soutien aux étudiants en situation de handicap pour une durée de trois ans. À ce jour, la conseillère a eu à développer une formation destinée à l'ensemble du personnel de l'université TÉLUQ afin qu'il soit mieux outillé pour répondre à nos étudiants ayant des besoins particuliers. Une partie du personnel a été formée mais le travail en ce sens doit se poursuivre dans les prochains mois puisque l'ensemble du personnel d'encadrement à savoir les professeurs, les personnes tutrices et les personnes chargées d'encadrement reste à former.

Par ailleurs, nous travaillons à la mise en place d'une structure permettant d'évaluer les besoins des étudiants en situation de handicap en vue de pouvoir leur fournir un plan d'intervention adapté à leurs besoins. Nous espérons ainsi être en mesure de faciliter leur intégration à la vie universitaire et par conséquent, leur assurer une plus grande réussite de leur projet d'études.

Poursuite du développement du portail MaTÉLUQ

Depuis septembre 2014, MaTÉLUQ contribue à rendre les études supérieures accessibles à un plus grand nombre de personnes en donnant un nouveau visage à la formation à distance. Grâce à MaTÉLUQ, les étudiants ont un lien privilégié avec l'institution ainsi que l'autonomie nécessaire pour cheminer dans leur projet d'études. Il importe de rappeler qu'en juin 2016, la TÉLUQ s'est vu décerner par l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU), le 3^e prix pour la qualité de son portail étudiant, ce qui ne l'empêche pas, toutefois, la poursuite de son développement.

Ainsi, depuis son lancement, le portail étudiant a bénéficié d'améliorations en continu. Des correctifs sont effectués mensuellement afin de s'ajuster à la demande et bonifier en temps réel le portail afin de répondre aux objectifs de réussite étudiante. La TÉLUQ souhaite maintenant préparer la seconde phase de ce portail qui comprend notamment l'ajout du profil de l'apprenant et l'intégration de plan de formation personnalisé en fonction des cours suivis et du profil de l'apprenant. De plus, une application complémentaire mobile sera éventuellement développée afin que les étudiants aient accès à leur portail encore plus facilement.

Application des principes de conception universelle de l'apprentissage dans les cours

Un groupe de travail a été mis en place afin d'implanter un projet-pilote portant sur la conception universelle de l'apprentissage. Un premier cours de mise à niveau en français (FRA 1002) sera révisé selon ces principes et la nouvelle version devrait être offerte dès le trimestre d'hiver 2017.

L'objectif de ce projet-pilote est d'acquérir les connaissances nécessaires pour intégrer ces pratiques dans tous les nouveaux cours développés à l'université TÉLUQ. Ainsi, l'expérience d'apprentissage de nos étudiants sera grandement améliorée puisque la conception universelle de l'apprentissage répond aux besoins de tous les types d'apprenants.

2.3 Secteur de la recherche

L'université TÉLUQ a procédé en début d'exercice à une refonte de la *Politique Recherche, création et soutien à l'innovation*, laquelle vise notamment à prendre en compte l'émergence de la société des savoirs et les réalités nouvelles de la structure du système scientifique. La prochaine étape sera de doter la TÉLUQ d'un plan stratégique de la recherche permettant d'orienter et de dynamiser les activités de ce secteur pour les prochaines années.

Aussi, afin d'encourager l'émergence d'expertises dans des domaines de pointe en recherche, la TÉLUQ comblera une troisième chaire de recherche du Canada au cours de l'automne. Deux chaires de recherche du Canada ont, quant à elles, été comblées en 2015-2016. Une de ces chaires porte sur le jugement éthique et s'interroge sur la façon dont une population répond à des problématiques controversées, tandis que l'autre porte sur l'éducation aux médias et son rapport avec les droits humains. L'université TÉLUQ entend également développer des chaires de recherche institutionnelles permettant de valoriser l'excellence en recherche de nos professeurs.

Finalement, comme présenté dans le Plan décennal des investissements universitaires, la TÉLUQ poursuit la planification des travaux permettant de créer une synergie multidisciplinaire entre les chercheurs, les étudiants de cycles supérieurs et leurs partenaires dans un espace consacré à la recherche. L'objectif est d'optimiser les collaborations entre les différentes disciplines. Cet espace encouragera le développement de projets transversaux où les spécificités de chacun des départements seront mises à profit, et entend offrir un accès privilégié aux partenaires et utilisateurs des résultats de la recherche.

3 Conclusion

Avec l'université TÉLUQ, le Québec s'est doté d'un outil précieux pour favoriser l'accessibilité au savoir et l'enrichissement socioéconomique de la population partout sur son territoire. Depuis sa fondation, cet établissement universitaire poursuit toujours sa mission fondamentale en mettant de l'avant la flexibilité de son mode d'enseignement et d'encadrement offert à ses étudiants. Grâce à la TÉLUQ, des milliers de personnes qui n'auraient sinon pas eu accès aux études universitaires, contribuent aujourd'hui à faire du Québec une société prospère, innovante et axée vers l'avenir.

L'université TÉLUQ est consciente de la mouvance caractérisant le développement de la formation à distance au Québec et dans la francophonie. À cet égard, par un développement axé sur l'accessibilité et la qualité, et par une diversification de l'offre de cours et de programmes à l'intention des étudiants dont le rapport aux études est non traditionnel, elle contribue activement à la viabilité du modèle d'études universitaires québécois.